

Taxi le journal

Bureau du taxi et du remorquage de Montréal

DANS CE NUMÉRO

Sondage dans la population

LES CHAUFFEURS DE TAXI ONT DE QUOI ÊTRE FIER!

À la toute fin de l'été dernier, le Bureau du taxi et du remorquage (BTR) confiait à la firme IPSOS-Descarie le mandat d'effectuer un sondage dans la population afin de mieux connaître son opinion sur l'industrie du taxi.

Le sondage en question présente l'opinion des montréalais en ce qui concerne la qualité des services de taxi dans la métropole, la fréquence et les raisons d'utilisation du taxi, la satisfaction générale et le sentiment de sécurité des usagers, de même que sur l'opinion de ces derniers lors de déplacements à bord de fourgonnettes pour le transport accessible.




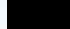
Des clients satisfaits!

Peu importe le nombre de fois que les usagers ont pris le taxi, le sondage nous apprend qu'ils se disent satisfaits (95 %) quant à leurs déplacements en taxi. On apprend que les usagers qui prennent le taxi plus souvent sont tout aussi satisfaits de leur expérience, ce qui tend à confirmer la qualité générale des services de taxi sur le territoire.

QUESTION

En général, quel est votre niveau de satisfaction quant à vos déplacements en taxi sur l'île de Montréal. Êtes-vous très satisfait, plutôt satisfait, plutôt insatisfait ou très insatisfait?

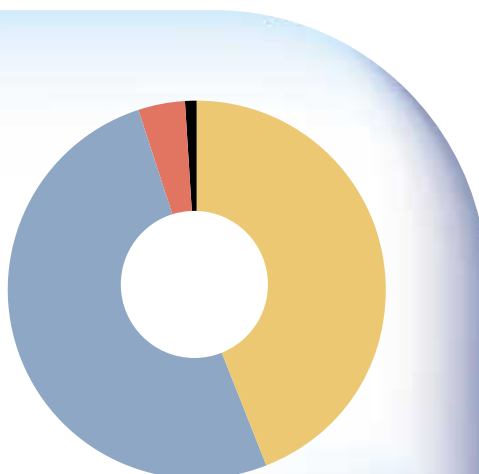
95 % DES RÉPONDANTS SE SONT DIT SATISFAITS OU TRÈS SATISFAITS :

	Très satisfait	44 %
	Assez satisfait	51 %
	Assez insatisfait	4 %
	Très insatisfait	1 %

Ces résultats contredisent avec force l'opinion souvent répandue que les chauffeurs de taxi de Montréal sont impolis et que l'image générale de l'industrie n'est pas toujours positive. Cela s'explique également par une vieille habitude de chacun, à savoir que l'on a tendance à plus souvent raconter ses mauvaises expériences que les expériences plus heureuses. Cette habitude se vérifie aussi dans d'autres secteurs comme l'hôtellerie et la restauration.

Fréquence d'utilisation

La presque totalité des répondants au sondage utilise le taxi au moins quelques fois par année et plus de 40 % des personnes interrogées utilisent le taxi quelques fois par mois. Dans les faits, ce « quelques fois par mois » ou « quelques fois par année » se traduit par une utilisation moyenne du taxi 39 fois par année, soit 78 déplacements « aller-retour ».



INSPECTEURS AU TRAVAIL

Conformité des véhicules 3

LE TRAITEMENT DES PLAINTES

4

RÉVOCATION DE PERMIS

Taxi Laurentides 6

OPINION LIBRE

Taxi et tabac 13

AÉROPORT DE MINNEAPOLIS

Pas de vin dans les taxis 14

À MONTRÉAL

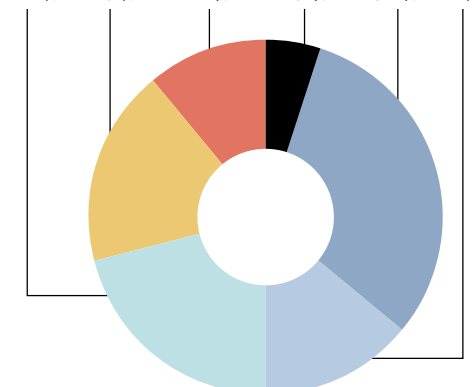
Vitrine culturelle 18

À partir de ces statistiques, on peut conclure que le taxi est un moyen de transport essentiel pour une partie importante de la population montréalaise. Ce taux élevé signifie également que l'opinion de ces usagers est particulièrement significatif puisque leurs nombreux déplacements leur permet de se forger une opinion juste à propos de la qualité du service.

QUESTION

Combien de déplacements en taxi sur l'île de Montréal avez-vous effectués (un aller-retour compte pour 2 déplacements)?

11 à 40 21 % 41 à 105 18 % Plus de 10 11 % Aucun 5 % 1 à 5 31 % 6 à 10 14 %



765-3577

FINANCEMENT TAXI

DEPUIS 30 ANS

À vous d'en profiter!

Lors de la dernière année, **nos ristournes** versées aux membres correspondaient à **environ 1,30 % de rabais** en intérêts sur un financement taxi. Faites le calcul, **cela peut représenter beaucoup d'économie d'argent**. Voilà un réel avantage qu'aucune autre institution financière que Desjardins ne peut vous offrir.

RISTOURNES = RABAIS 1,30 %

CELA PEUT REPRÉSENTER DES MONTANTS FORT IMPORTANTS

INFORMEZ-VOUS : (514) 765-3577 poste 241

La caisse populaire Desjardins Allard – Saint-Paul peut vous faire économiser.

FINANCEMENT FACILE

- Achat de permis taxi
- Refinancement de permis
- Achat de véhicule
- Achat de maison
- Rénovation de maison
- Vacances

Les détenteurs de permis taxi peuvent refinancer leur permis à notre Caisse et ainsi utiliser leur capital pour différentes raisons.

Avec Desjardins, tous les types de financement sont disponibles au même endroit. Il s'agit d'un avantage important à considérer.

INFORMEZ-VOUS : (514) 765-3577 poste 241

LES AVANTAGES

- Conditions pour votre prêt taxi
- Rendez-vous rapide
- Plusieurs termes
- Réponse en 48 heures

- Aucune cotisation
- Aucuns frais d'ouverture de dossier
- Aucuns frais de renouvellement
- Rabais sur hypothèque
- Différents avantages pour vos proches

exceptionnelles



Desjardins
Caisse populaire
Allard-Saint-Paul

PIONNIERS DANS LE FINANCEMENT TAXI DEPUIS 30 ANS

Arrondissement Sud-Ouest

2645 rue Allard
Montréal (Québec)
H4E 2L7

APPELEZ-NOUS, VOUS SEREZ SURPRIS !
(514) 765-3577 poste 241

Conformité des véhicules

Le 27 octobre dernier, deux inspecteurs effectuent une patrouille de routine lorsqu'ils aperçoivent, en circulant sur l'autoroute 20, une limousine de marque Cadillac Escalade circulant dans la même direction. Ils remarquent que ce véhicule, pourtant muni d'une plaque « TS », n'est pas équipé d'une cloison de séparation tel que prescrit par le troisième alinéa de l'article 25 de la Loi concernant les services de transport par taxi.

Ils décident de suivre la limousine jusqu'à l'aéroport où ils procèdent à son interception. Non seulement ont-ils la confirmation de l'absence d'une cloison en inspectant le camion, mais ils ont aussi la surprise de constater que le chauffeur n'a pas de permis de conduire!

La petite ballade du chauffeur va lui coûter cher car les inspecteurs lui remettent deux billets d'infraction, le premier au montant de 350 \$ pour avoir détenu «...un permis de chauffeur, ayant exploité ou eu la garde d'un taxi sans être titulaire d'un permis de conduire approprié ».

LE BTR TOUJOURS

Pour ce qui est du second constat d'infraction, il se chiffre à700 \$ pour un chauffeur «...ayant utilisé une automobile ne satisfaisant pas aux exigences réglementaires ».

Opération conjointe

Le 15 novembre dernier, les policiers du PDQ 44 se sont joints aux inspecteurs du BTR lors d'une opération conjointe dans le but de

À L'AFFÛT!

procéder à la vérification des permis de chauffeur de taxi circulant dans ce secteur de la Ville. Cet exercice a permis aux policiers de se familiariser avec le travail des inspecteurs. Pas moins d'une quinzaine de taxis ont été inspectés.





TOYOTA
MONTRÉAL-NORD

514-329-0909
6767 Henri-Bourassa Est
toyotamontrealnord.com



TOYOTA
MONTRÉAL-NORD

LUB EXPRESS TAXI :
pas de rendez-vous, pas d'attente !



Denys Pelletier
Directeur de Service
Toyota Montréal-Nord

La Toute nouvelle CAMRY 2007 vous attends!



TOYOTA

TRAITEMENT DES PLAINTES

Suite de la page 1

Le traitement des plaintes est une activité importante pour le BTR. Pour le bénéfice des chauffeurs, le Bureau publie un texte qui décrit les étapes du traitement d'une plainte.

Informations pertinentes

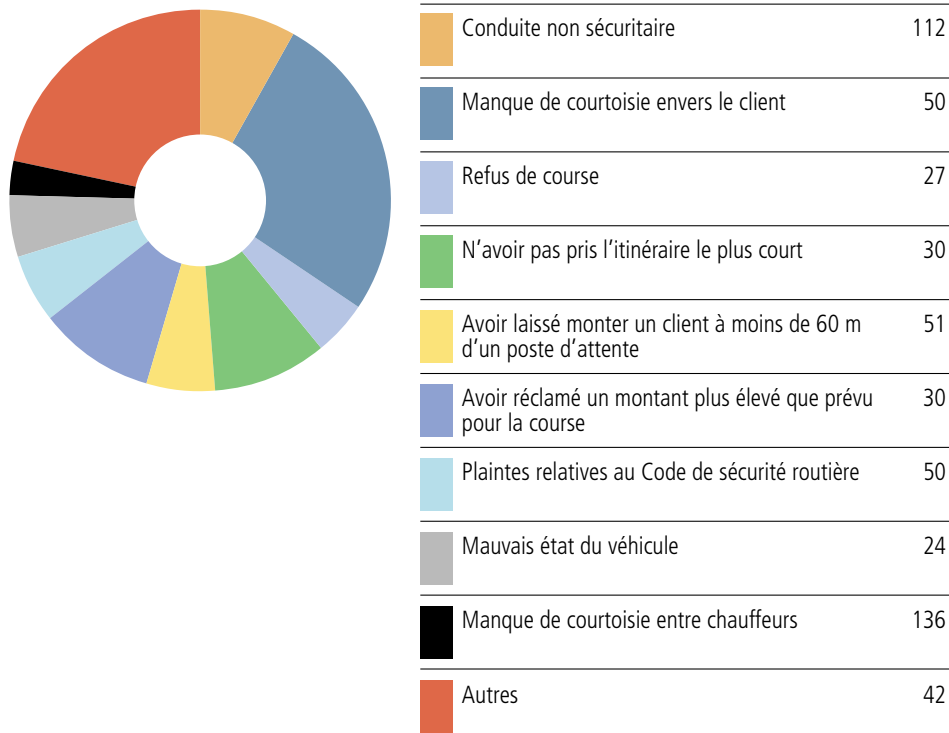
Tout d'abord, lors de la réception d'une plainte, le Bureau examine les détails de l'événement et évalue s'il est en mesure de traiter celle-ci ou s'il doit la transférer à un autre service. Cela peut être le cas par exemple si un citoyen est témoin de la conduite dangereuse d'un taxi. Le Bureau ne peut traiter un tel type de plainte et va plutôt suggérer au plaignant de contacter le service de police.

Lorsque le BTR estime que la plainte est effectivement de sa juridiction, celle-ci est prise en charge par l'inspecteur assigné au traitement des plaintes. Le plaignant est contacté dans les 48 heures et l'inspecteur recueille toutes les informations pertinentes et les analyse. Puis, une rencontre avec le plaignant est organisée afin de recueillir sa version des faits ainsi qu'une déposition formelle.

L'inspecteur peut aussi convoquer le chauffeur visé par la plainte afin que celui-ci fasse valoir sa version des faits. Si la preuve est suffisamment solide, et qu'il y a contestation des faits par le chauffeur, l'inspecteur rédige un constat d'infraction et le tout se transporte devant un juge de la cour municipale.

Par contre, après avoir entendu les deux versions, l'inspecteur peut également décider de ne pas donner suite à la plainte. Par exemple, il peut arriver que l'inspecteur affecté au dossier estime que les faits ne sont pas suffisamment concluants.

Dans les faits, seulement 112 plaintes sur les 567 ont donné lieu à des accusations en 2006. Rares sont les chauffeurs qui refusent de venir donner leur version des faits et acceptent le constat d'infraction pour le contester directement en cour par la suite.



Pas juste pour le travail

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les montréalais montent à bord d'un taxi la plupart du temps pour leurs besoins personnels (62 %) et non pour le travail (17 %). Les montréalais utilisent le taxi à la fois pour le travail et les motifs personnels dans une proportion de 21 %.

Ce phénomène est particulièrement vrai pour ce qui est des gens plus âgés, à plus faible revenu et moins scolarisés.

Comme le mentionne le rapport de la firme, le sondage a été réalisé sur l'île de Montréal, ce qui excluait la clientèle de banlieusards qui travaillent à Montréal et qui utilisent le taxi dans un contexte d'emploi.

Taxi bonjour!

La grande majorité des utilisateurs vont appeler une compagnie pour faire venir une voiture lorsqu'ils doivent prendre un taxi. Ce réflexe est encore plus développé chez ceux qui sont des utilisateurs plus occasionnels du taxi.

Même s'il s'agit de deux modes de prise du taxi beaucoup moins fréquents, hélér un taxi sur la rue est deux fois plus populaire que la prise à partir d'un poste d'attente.

QUESTION

Lorsque vous prenez un taxi, lequel des comportements suivants adoptez-vous le plus souvent?

... DE QUOI ÊTRE FIERs!

Pas d'irritants majeurs, mais.....

Bien que les services de taxi soient généralement forts bien perçus par les citoyens, IPSOS-Descarie a demandé à tous les répondants s'ils pouvaient tout de même identifier des irritants lorsqu'ils prennent un taxi sur l'île de Montréal. À cette question, les résultats indiquent que c'est surtout la façon de conduire (trop rapidement, de manière imprudente, trop lentement) et une certaine méconnaissance de la ville par les chauffeurs qui sont revenus le plus souvent.

Par ailleurs, il y a peu de commentaires qui ont été recueillis pour ce qui est du comportement ou de l'attitude du chauffeur ou sur les discussions au cellulaire.

Des usagers en sécurité

Vous serez heureux d'apprendre que 93 % de vos passagers se sentent en sécurité, un sentiment encore plus élevé chez les utilisateurs fréquents du taxi. Les quelques personnes qui ne se sentent pas en sécurité expliquent leur sentiment surtout par la façon de conduire du chauffeur ou son comportement à leur égard.

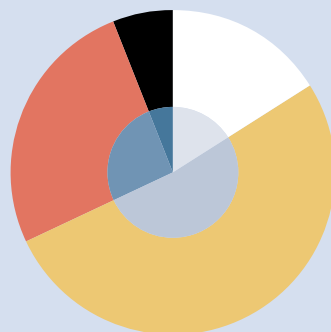
La route, c'est pour tout le monde....

Pas facile pour les piétons, les automobilistes ou les cyclistes de côtoyer les taxis dans les rues de la métropole? Eh bien là-dessus, 32 % des répondants ont signalé que la chose était effectivement difficile, alors que 68 % ont dit le contraire.

Dans l'ensemble du sondage, ce résultat est le moins positif et suggère que les chauffeurs de taxi devraient porter une attention particulière à la courtoisie et au respect des autres sur la route.

QUESTION

De manière générale, diriez-vous que le partage de la route avec les taxis sur l'île de Montréal est très facile, plutôt facile, plutôt difficile ou très difficile?



	Très facile	16 %
	Plutôt facile	52 %
	Plutôt difficile	26 %
	Très difficile	6 %

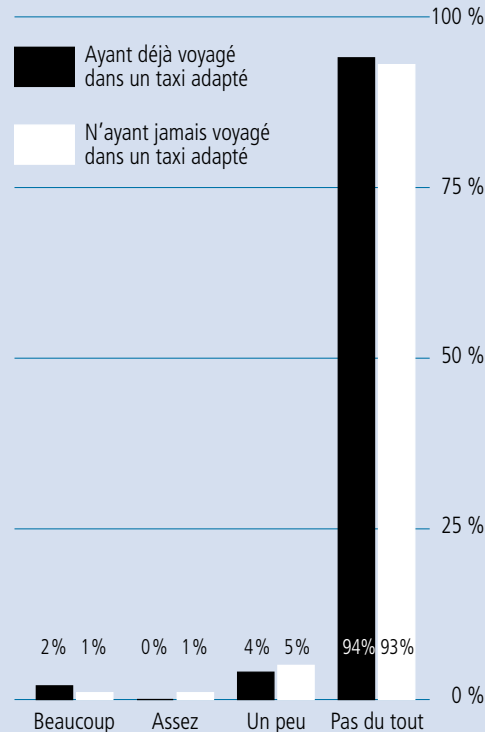
Un problème inexistant

On entend parfois dire que la clientèle dite « régulière » n'apprécie pas monter à bord d'une fourgonnette aménagée pour accueillir la clientèle dite du « transport accessible ». Là-dessus, les résultats du sondage prouvent exactement le contraire. De fait, 94 % des répondants qui sont montés à bord de ces fourgonnettes ont affirmé que cela ne les dérange pas du tout.

Chez ceux qui n'ont jamais pris de telles fourgonnettes, une majorité écrasante (93 %) disent que cela ne les dérangerait pas du tout s'ils devaient le faire.

QUESTION

Est-ce que cela vous dérange beaucoup, assez, un peu ou pas du tout lorsque vous devez utiliser un taxi accessible aux chaises roulantes?

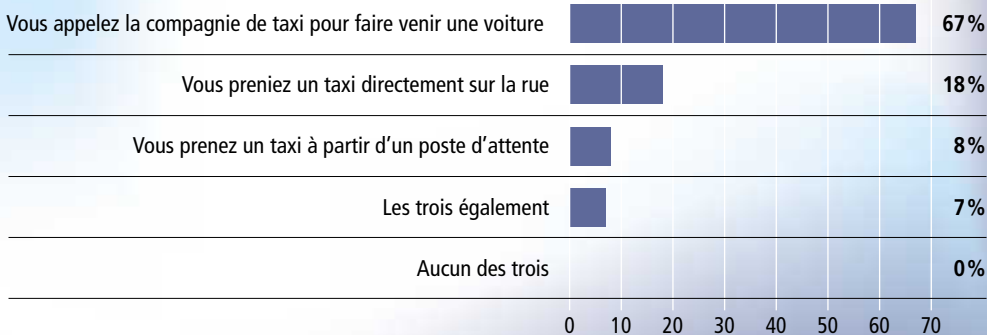


« Les résultats de ce sondage démontrent hors de tout doute que les chauffeurs de taxi de Montréal sont des professionnels de la route qui s'acquittent admirablement bien de leur rôle d'ambassadeurs de la métropole » a déclaré M. André Lavallée, maire de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie et responsable du dossier transport au comité exécutif de la Ville de Montréal.

« Nous récoltons aujourd'hui les fruits du travail effectué par le Bureau du taxi et du remorquage en concertation avec l'industrie du taxi. De par son travail, le Bureau démontre que c'est en discutant franchement ensemble des défis de l'industrie et en œuvrant au quotidien pour le respect de la réglementation que les retombées sont les plus perceptibles pour la population. Tout cela confirme que nous sommes sur la bonne voie » a-t-il conclu.

Méthodologie

Ce sondage a été effectué auprès de 405 répondants de l'île de Montréal âgés de 18 ans et plus du 14 au 29 septembre dernier et comporte une marge statistique d'erreur de 4,9 % 19 fois sur 20.



Dans sa dernière livraison, TLJ racontait l'histoire de Charles (nom fictif), un chauffeur de taxi reconnu coupable de conduite avec facultés affaiblies par une cour municipale et dont la Commission des transports du Québec (CTQ) avait révoqué le permis car ces événements s'étaient produits alors qu'il était au volant de son taxi.

Le cas raconté par TLJ se déroulait alors dans la région des Laurentides et s'inscrivait dans une longue liste d'événements qui viennent de conduire la CTQ à révoquer les permis de taxi de l'entreprise « La Cie de taxi Laurentides inc. », de Saint-Jérôme.

Dans sa décision rendue le 20 septembre dernier, la Commission écrit : « L'entreprise a notamment exigé un prix de course supérieur aux tarifs autorisés. Elle a aussi restreint occasionnellement la disponibilité de ses taxis adaptés en les affectant au transport des colis. Pour la Commission, un titulaire d'un permis de propriétaire de taxi ne peut restreindre ou abandonner son service sans y être autorisé par la Commission, encore moins lorsqu'il s'agit de taxis adaptés compte tenu de la rareté de cet équipement. L'entreprise a de plus incité d'autres titulaires de permis de taxi à poser des gestes fautifs, dont la livraison de boissons alcoolisées.

La Commission considère que « La Cie de taxi Laurentides inc. » n'est plus en mesure d'assumer pleinement et correctement ses responsabilités de titulaire de permis de propriétaire de taxi et révoque ses permis.
(...)

La présente affaire se distingue d'autres puisque l'intimée est à la fois une personne morale titulaire de deux permis de propriétaire de taxi, qu'elle exploite directement, ainsi qu'une intermédiaire en service de transport par taxi pour chacun de ses 46 actionnaires. Ces actionnaires sont, par ailleurs, chacun personnellement titulaires d'au moins un permis de propriétaire de taxi délivré pour desservir la même agglomération.

L'intimée assume donc un monopole du transport par taxi sur le territoire de l'Agglomération A.15 Saint-Jérôme, y compris dans le cas du transport par taxi adapté des personnes handicapées ou à mobilité réduite (clientèle nécessitant assistance).
(...)

La responsabilité de tout titulaire de permis de propriétaire de taxi est impliquée lorsqu'il incite, comme c'est le cas de l'intimée, un autre titulaire de permis de propriétaire de taxi, comme chacun de ses actionnaires, à commettre une infraction ou à adopter un comportement qui préjudicie à la qualité ou à la sécurité des services de transport par taxi.

Dans la présente affaire, il ressort clairement que les actionnaires de l'intimée exploitent leurs propres permis de propriétaire de taxi sous la dictée de l'intimée. Il appartient donc à la Commission de protéger le public.

D'une part, la Commission retient quatre manquements dont elle attribue la responsabilité directement à l'intimée.

En premier lieu, il apparaît clairement que l'intimée a exigé un prix de course supérieur aux tarifs pour le transport privé des clientèles nécessitant assistance dans le cas de courses qui ne sont pas effectuées par suite du contrat conclu avec le service de transport en commun local; le compteur étant mis en marche avant l'embarquement et n'étant fermé qu'après débarquement.

En second lieu, l'intimée a insécurisé ou, selon le cas, indigné les usagers de ses services de transport par taxi, composé en partie de femmes et de clientèles vulnérables, en cautionnant, dans les faits, le comportement inapproprié de son ex-chauffeur.
(...)

En troisième lieu, l'intimée restreint occasionnellement la disponibilité de ses taxis adaptés en les affectant au transport des colis.

La Commission a toujours soutenu que le transport privé par taxi exige, en contrepartie de l'exclusivité de desserte d'une agglomé-

ration, une disponibilité et une qualité de service de la part des titulaires de permis de propriétaire de taxi; le nombre de permis délivrés étant limité par agglomération. Un titulaire d'un permis de propriétaire de taxi ne peut restreindre ou abandonner son service sans y être autorisé par la Commission, encore moins lorsqu'il s'agit de taxis adaptés compte tenu de la rareté de cet équipement.

En quatrième lieu, l'intimée n'est plus en mesure d'assumer pleinement et correctement ses responsabilités de titulaire de permis de propriétaire de taxi.
(...)

Le service de transport en commun local ne semble pas se plaindre particulièrement de cet état de fait. Il en va autrement des autres usagers des services de l'intimée qui subissent des temps d'attentes ou des refus de transport sans que l'intimée semble s'en soucier outre mesure.

D'autre part, la Commission retient quatre manquements dont elle attribue la responsabilité indirectement à l'intimée.

Premièrement, l'intimée conseille ou incite d'autres titulaires de permis de propriétaire de taxi, en l'occurrence ses actionnaires, à exiger plus que les tarifs dans le cas des courses qui ne sont pas effectuées par suite du contrat conclu avec le service de transport en commun local; le compteur étant mis en marche avant l'embarquement et n'étant fermé qu'après débarquement. Les clients qui n'acceptent pas de payer au-delà des tarifs sont refusés directement ou indirectement lorsqu'un conducteur se déclare non disponible pour les transporter aux heures demandées.
(...)

La course de taxi, selon le troisième alinéa de l'article 50 du Règlement, elle commence au moment où le client monte dans le taxi ou au moment où il demande explicitement, c'est-à-dire en termes clairs et sans équivoque, au chauffeur de l'attendre. Elle se termine lorsqu'il arrive à destination. Par destination, la Commission entend l'adresse civique que le client a indiquée.

RÉVOQUE LES PERMIS

La Commission considère que, dans le cas des clientèles nécessitant assistance, le temps normal pris par le client pour se déplacer, compte tenu de son état, à partir d'une porte d'entrée jusqu'au taxi adapté n'est pas en soi une demande explicite de l'attendre qui justifie que le taximètre soit actionné. N'est aucunement justifiable non plus que le taximètre ne soit pas immédiatement arrêté lorsque le taxi adapté arrive à destination. Conclure autrement serait discriminatoire.

Par contre, bien qu'il serait courtois qu'un titulaire de permis de propriétaire de taxi ou son chauffeur aide une clientèle nécessitant assistance à se déplacer de la porte d'un immeuble jusqu'au lieu d'embarquement du taxi adapté, ou l'inverse lors de débarquement, l'article 47 du Règlement n'oblige à offrir de l'aide que pour monter et descendre du taxi adapté.

La Commission considère que s'ajoute à cette aide obligatoire l'arrimage d'un fauteuil roulant et l'installation de la ceinture de sécurité du passager en fauteuil roulant ou affecté d'un handicap mental.

Toutefois, la Commission rappelle que d'autres dispositions législatives que celles directement contenues dans la Loi font en sorte qu'un titulaire de permis de propriétaire de taxi ou son chauffeur ne pourront par leur inaction ou leur insouciance mettre en péril la sécurité ou la vie d'une clientèle nécessitant assistance en abandonnant, à titre d'exemple, une personne en fauteuil roulant sur un trottoir enneigé lorsque cette personne n'est manifestement pas en mesure de se rendre à la porte d'entrée de l'immeuble ou encore d'abandonner sur un trottoir une personne mentalement confuse qui n'est manifestement pas en mesure de se rendre seule jusqu'à une personne en autorité à l'intérieur de l'immeuble; ce que, dans ce dernier cas, un des actionnaire de l'intimée a fait.

Deuxièmement, l'intimée, par son pouvoir factuel d'accréditation de tous les chauffeurs de taxi de son agglomération, conseille ou incite d'autres titulaires de permis de

propriétaire de taxi, en l'occurrence ses actionnaires, à retenir les services de son ex-chauffeur qui n'aurait pu autrement conduire les taxis de ses actionnaires.

L'intimée a fait preuve d'un comportement insouciant en accréditant son ex-chauffeur et a entre autres mis en danger la sécurité de l'ensemble des chauffeurs de taxi de l'Agglomération A.15 Saint-Jérôme dont plusieurs ont été victimes de sollicitations indues. L'intimée a contribué à discréditer la réputation de l'ensemble des titulaires de permis de propriétaire de taxi de cette agglomération.

Ainsi, le fait d'avoir embauché une personne dont la réputation était déjà connue dans le milieu porte atteinte gravement à l'image de l'industrie et à la confiance des usagers envers les chauffeurs de taxi. Quel parent accepterait de confier le transport de son enfant à un chauffeur de taxi qui s'adonne à des activités sexuelles à bord de son taxi.

Troisièmement, l'intimée, par les tensions prévalant au niveau de ses dirigeants successifs, conseille ou incite ouvertement d'autres titulaires de permis de propriétaire de taxi, en l'occurrence ses actionnaires, à poser des gestes fautifs et à faire des commentaires inappropriés sur les ondes radio.

Ces commentaires sont entendus par des clients transportés dans les taxis et peuvent insécuriser la clientèle quant à la qualité et à fiabilité des services de transport par taxi.

Quatrièmement, l'intimée conseille ou incite d'autres titulaires de permis de propriétaire de taxi, en l'occurrence ses actionnaires, à livrer des boissons alcoolisées; ce qui va à l'encontre de la *Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques*, L.R.Q., chapitre I-8.1, et de la *Loi sur la Société des alcools du Québec*, L.R.Q., chapitre S-13. Bien que l'intimée ait déclaré vouloir abandonner cette pratique, les décisions antérieures de la Commission ont révoqué des permis dans de tels cas.

Les manquements et les fautes imputés directement ou indirectement à l'intimée entraînent en soi la révocation de ses deux permis de propriétaire de taxi. La Commission n'a pas à trancher entre les deux fonctions qu'a choisi d'exercer l'intimée. Que ce soit directement par l'exploitation de ses deux permis de propriétaire de taxi ou indirectement par ses conseils et directives à titre d'intermédiaire en services de transport par taxi, l'intimée a une conduite morale répréhensible et fait fi de ses obligations légales en matière de sécurité et de qualité de service.

La Commission, dans l'intérêt public, estime que les deux permis de propriétaire de taxi de l'intimée doivent être révoqués.
(...)

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Information touristique

514 873-2015 / 1 877 BONJOUR (266-5687)

www.tourisme-montreal.org

Calendrier des événements À LA MONTRÉAL

www.tourisme-montreal.org/evenements

Deux bureaux de renseignements touristiques :

BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE VIEUX-MONTRÉAL

174, rue Notre-Dame Est

Renseignements et publications

Guide touristique, carte touristique d'autobus et du métro, plans du réseau d'autobus et du métro, Calendrier des événements à la Montréal, Carte musées Montréal, etc. Toutes ces publications sont disponibles dès aujourd'hui.

CENTRE INFOTOURISTE

1255, rue Peel

Renseignements et publications

Réservation de chambres d'hôtel, visites guidées, bureau de change, croisières, agences de voyages, location de voitures, remboursement de la taxe, Guide touristique, carte touristique d'autobus et du métro, Calendrier des événements à la Montréal, Carte musées Montréal, etc. On peut aussi s'y procurer les publications du Ministère du Tourisme du Québec.

La Carte musées Montréal

1 877 BONJOUR (266-5687)

www.museesmontreal.org

Vendue au prix de 45 \$ taxes incluses, la Carte musées Montréal offre aux visiteurs l'accessibilité à 32 musées et attraits montréalais ainsi qu'au réseau de transport en commun pendant 3 jours consécutifs. Et pour la première fois cette année, elle est également disponible sans titre de transport, pour la modique somme de 35 \$.

DES NOUVELLES...

Montréal, ville de design selon l'UNESCO

Montréal devient la première ville d'Amérique du Nord à se classer parmi les Villes UNESCO du design après Buenos Aires (août 2005) et Berlin (novembre 2005).

Novotel près de l'aéroport

www.novotelmontreal.com

Un hôtel de plus voit le jour près de l'Aéroport Montréal-Trudeau. Ouvert depuis peu, le dernier-né des hôtels contemporains Novotel propose aux visiteurs 120 chambres, une baignade dans sa piscine intérieure, une séance de mise en forme dans sa salle aménagée et un moment de plaisir dans son bar ou son restaurant.

Westin Montréal

www.westinmontreal.com

Un complexe hôtelier d'environ 400 chambres et suites est en construction dans l'arrondissement historique du Vieux Montréal, tout près du Quartier international. Plusieurs composantes viennent se greffer à ce projet de taille, comme un spa et un centre sportif, un club privé et de nombreux restaurants et bars.

DES SALONS DE THÉ INVITANTS

Les emplettes et les visites ont bien rempli votre journée? Pourquoi ne pas vous accorder un doux répit dans un salon de thé élégant? Plusieurs établissements montréalais poursuivent la tradition – un clin d'œil à notre héritage britannique – et vous proposent de savourer votre thé dans la plus fine porcelaine. Entrez et laissez-vous charmer par le cadre chaleureux et élégant. Détendez-vous tout en dégustant de délicieuses bouchées. Voilà la façon idéale de terminer un après-midi en bonne compagnie!

Fairmont Le Reine Elizabeth

900, boul. René-Lévesque Ouest

514 861-3511

www.fairmont.com

Hôtel Le St-James

355, rue Saint-Jacques

514 841-3111

www.hotellestjames.com

Ritz-Carlton, Montréal

1228, rue Sherbrooke Ouest

514 842-4212

www.ritzcarlton.com/hotels_fr/montreal

DES NOUVELLES...

Service sur un plateau tournant tous les soirs

www.deltahotels.com

Au grand bonheur de sa clientèle, le restaurant panoramique Le tour de ville offre maintenant la possibilité de déguster sa cuisine thématique et ses plats d'inspiration internationale tous les soirs, de 17 h 30 à 23 h et le dimanche, de 10 h 0 à 15 h.

Sh3pping

www.shopping3.ca

Sh3pping regroupe 3 des plus importants centres commerciaux du centre-ville de Montréal et de la ville souterraine : Place Montréal Trust, le Centre Eaton et le Complexe Les Ailes. Outre les 300 boutiques, restaurants et services qu'il propose, Sh3pping souhaite la bienvenue aux touristes en leur faisant bénéficier d'une offre spécialement et exclusivement conçue pour eux. La clientèle touristique peut ainsi vivre pleinement la mode et repartir avec un cadeau!

De nouveaux projets à l'aéroport Montréal-Trudeau

www.admtl.com

Durant les prochaines années, l'aéroport Montréal-Trudeau subira plusieurs changements :

- relocalisation du secteur des départs transfrontaliers et construction d'un hôtel de 300 chambres;
- raccordement de l'aéroport au réseau intercity de VIA Rail (trains en provenance d'Ottawa et de Toronto-Kingston);
- implantation d'une navette ferroviaire à partir du centre-ville.

ÇA SE PASSE AU PALAIS DES CONGRÈS...

La Semaine internationale du papier et EXFOR 2007

5 au 9 février

6 000 délégués

GE Healthcare – 2007 Sales Conference Briel

26 janvier au 2 février

600 délégués

Canadian Golf Superintendent's Association – Annual conference and Trade Show

28 février au 3 mars

450 délégués

À l'affût...

À l'affût...

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

Exposition Neo Rauch

Jusqu' au 7 janvier 2007

Musée d'art contemporain de Montréal

Neo Rauch développe une peinture figurative originale et déroutante où fusionnent de nombreuses influences et références, dont une certaine tradition illustrative est-allemande, une imagerie publicitaire rétro, les marques d'un symbolisme industriel et l'ombre du réalisme social.

Boogie Wonder Band

Jusqu'au 28 janvier 2007

Le Cabaret du Casino

Répertoire des plus grands succès funk et disco de l'histoire de la musique. Le Boogie Wonder Band fête son 10^e anniversaire.

Le sentier des noctambules

Jusqu'au 30 avril 2007

Musée Stewart

Passez une soirée magique à explorer les paysages enchanteurs de l'île Sainte-Hélène, à la lueur d'une lanterne et en compagnie d'un animateur costumé.

Les iroquoiens du Saint-Laurent, peuple du maïs

Jusqu'au 6 mai 2007

Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal

L'exposition révèle plusieurs hypothèses expliquant la disparition de ces Iroquoiens au XVI^e siècle, ainsi que quelque 150 pièces archéologiques, telles des poteries témoignant d'une grande richesse culturelle.

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

Les rendez-vous du cinéma québécois

15 au 25 février 2007

Cinéma Beaubien, Cinéma ONF et Cinémathèque québécoise

Cette année, la 25^e édition des Rendez-vous du cinéma québécois déborde de primeurs – dont en autres – de grands crûs de l'année 2006, des courts-métrages, des documentaires, des films d'art et d'expérimentation.

Festival Montréal en lumière

22 février au 4 mars 2007

Divers endroits à Montréal, Quais du Vieux-Port de Montréal et Vieux-Montréal

Pendant 11 jours, Montréal fait place à la lumière, à la chaleur et à la convivialité. Des centaines d'activités gastronomiques et vinicoles, des spectacles, des expositions et des concerts hors pair sont offerts.

Papillons en liberté, 10^e anniversaire

23 février au 29 avril 2007

Jardin botanique de Montréal

L'ambiance est tropicale, les fleurs nectarifères parfument l'air ambiant et des centaines de papillons multicolores volent librement.

Il était une fois Disney

8 mars au 24 juin 2007

Musée des beaux-arts de Montréal

L'exposition présente les sources d'inspiration de l'univers Disney ainsi que des œuvres modernes et contemporaines s'inspirant à leur tour de créations de Disney.



Produit spécialement conçu et négocié pour les propriétaires de taxi.

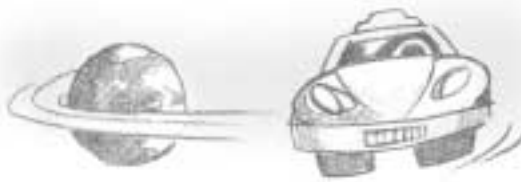


 **Service exceptionnel**

 **Produit de qualité**

 **Bon Prix**

Appelez nous pour obtenir une soumission...
comparez et surtout **économisez!**



Taxis du monde

LONDRES (AFP)

Une fiancée ivre laissée en guise de pourboire, une mitraillette, un télescope antique, un sac de diamants d'une valeur de 150 000 euros : les clients des taxis Londoniens abandonnent derrière eux des trésors, selon une étude reprise mardi par le Times.

Les taxis londoniens regorgent plus que tout autre de trouvailles les plus originales, selon cette étude menée par la société de sécurité informatique Pointsec, dont le siège européen est basé à Stockholm. L'étude a porté sur 2 000 taxis venant de 11 villes dans le monde.

Elle visait originellement à déterminer la quantité de matériel de nature commerciale oubliée dans les taxis. Selon cette étude, 54 872 téléphones mobiles et 3 179 ordinateurs portables ont été oubliés ces six derniers mois dans les cabs londoniens. « On trouve de tout dans nos taxis », a expliqué Bob Oddy,

secrétaire général de l'Organisation des chauffeurs de taxis brevetés de Londres. « Le plus souvent des téléphones portables. Ou alors, les gens montent chargés de paquets et en laissent la moitié. »

Les chauffeurs Londoniens apparaissent également d'une honnêteté sans faille. 96 % des téléphones et 97 % des ordinateurs ont été remis à leurs propriétaires selon cette même enquête. « Londres est une ville unique en matière de taxis, ajoute M. Oddy. Ici, chauffeur de taxi est une profession à part entière. C'est un métier qu'on exerce pour toute une vie, les chauffeurs londoniens sont donc des gens honnêtes et dévoués à leur clientèle. »

ATHENES (AP)

Le ministère grec du Tourisme a annoncé un plan de 1,8 million d'euros pour enseigner aux chauffeurs de taxi à se comporter avec plus de courtoisie afin d'améliorer la qualité du service offert aux touristes.

Des enquêtes ont montré que le comportement des chauffeurs de taxi était cité comme une source d'irritation par les touristes visitant Athènes. « Un élément clé du développement du tourisme est la qualité des services et le niveau de sensibilisation des professionnels », a souligné la ministre du Tourisme Fani Pali-Petralia.

Elle a précisé que 5 000 conducteurs de taxi pourraient postuler à ce programme, qui démarre l'an prochain, mais elle n'a pas donné de détail sur le contenu de la formation.

Le maire de Paris, Bertrand Delanoë, veut mettre en place « pour le premier semestre 2007 » un numéro unique d'appel des bornes taxis dans la capitale. Il étudie « la création d'une prime financière versée aux chauffeurs pour les inciter à davantage travailler aux heures où les usagers en ont besoin ». Actuellement, il y a 15 500 taxis à Paris et 449 stations.



Bouchard Assurances inc.

Cabinet de services financiers

Spécialistes en assurance taxi



Assurance-taxi globale professionnelle conçue spécialement pour rencontrer les besoins reliés aux activités d'une entreprise de taxi. Découvrez les caractéristiques de cette police à « trois têtes » :

- ❶ Assurance automobile FPQ #1
- ❷ Responsabilité pour biens confiés
- ❸ Responsabilité civile d'entreprise

De plus...

- Choix varié de protections et de franchises
- Réparateur de votre choix
- Rapidité de règlement des sinistres
- Indemnité de 50 \$ par jour pour la perte résultant de l'immobilisation de votre véhicule (pertes non-responsables et responsables).

Tél. : (514) 766-7669 • Téléc. : (514) 766-7270 • Sans frais : 1-800-567-5046

JEUX

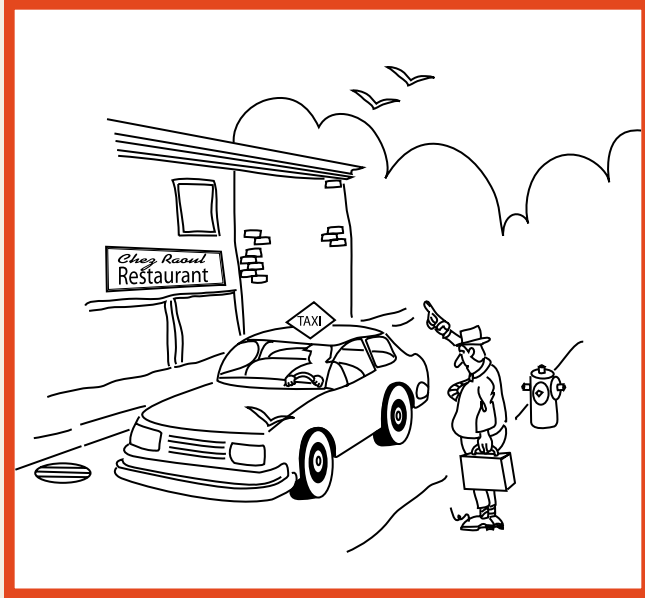
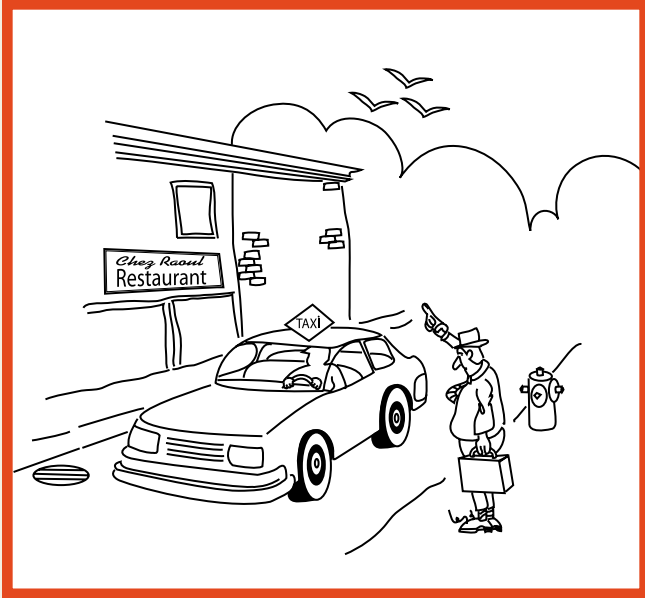
Faites aller vos méninges!

LE JEU DES

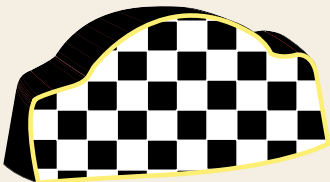


ERREURS

Notre artiste a commis 7 erreurs en recopiant le dessin à droite. Pouvez-vous les trouver?



SOLUTIONS — 1. Sur l'enseigne « Chez Raoul », la patte du « Z » est plus longue. 2. Un des oiseaux est sur la voiture. 3. Il manque un lacet au monsieur qui hèle le taxi. 4. Le pare-choc arrière est plus petit. 5. Il manque une ligne au bras gauche du chauffeur. 6. Il manque le point sur le « i » de « TAXI » sur le lanterneau. 7. Il manque un bout de nuage à droite.



MOTS CROISÉS

Horizontal • 1. D'un bout à l'autre • 2. On peut le perdre en pays étranger - Voit passer beaucoup de jeunes mariés • 3. Belge - En bonne compagnie • 4. Préfixe - Ensemble cohérent de connaissances. • 5. Terminaison - Possessif - Métal blanc • 6. Émettre un cri - Pronom personnel. • 7. A le pied marin - En cassant la croûte • 8. Les chauffeurs de taxi en entendent souvent... - N'a plus besoin de taxi! • 9. Admirateur - Aime avoir la paix - Se fait entendre de loin • 10. Elle est parfois payante - Doit se battre pour avoir la paix • 11. Se dit en arrivant • 12. Note - Difficile à digérer si elle est trop salée

Vertical • 1. État - N'aide pas à se faire des amis • 2. Sur le rétroviseur - On voit tout de partout • 3. Le mot de la fin - Sont toujours unis • 4. Africaine • 5. Direction - Supporte très bien la congestion du centre-ville - Rejeta • 6. Qui en a de gros - Au lever du soleil • 7. Sans animosité - Propre mais à l'envers • 8. Ville de Roumanie - Oiseau d'Australie - Interjection • 9. Participe passé - Bien accroché - Ne donne pas le temps d'admirer le paysage • 10. Nom poétique de l'Irlande - Mesure • 11. Ont vu le Machu Picchu - Normand ou Saxon • 12. Changement de vitesse

SOLUTION PAGE 13

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1										■		
2						■						
3									■			
4			■		■							
5		■			■			■		■		
6		■										
7						■	■				■	
8										■		
9	■				■				■			
10								■		■		
11		■		■		■	■					
12			■	■								

Il est temps....

En tant que travailleur autonome, vous ne pouvez bénéficier d'un plan de pension ou d'un revenu si il vous arrive quelque chose. Qu'allez vous faire si vous êtes incapable de travailler pendant un certain temps ?

Dans l'industrie du taxi nous manquons de services à ce niveau là. Un ancien confrère en collaboration avec Le « Groupe Financier Ansary et Desjardins Sécurité Financier», propose des avenues intéressantes aux chauffeurs de taxis.

Prenez donc le temps de vous renseigner, ça n'engage à rien, mais ça peut vous apporter des solutions qui rendront votre métier beaucoup plus sécuritaire sur le plan financier.*

* Témoignage d'un Confrère de Taxi.



Pejman Assadi (Marketing Manager)
Tel 514 483 2070 Ext: 270
Cell 514 562 2340
Fax 514 483 3026
Email pejman@afgconsulting.com



Nima Tahriri (Financial Security Advisor)
Tel 514 483 2070 Ext: 317
Cell 514 592 6439
Fax 514 483 3026
Email nima.tahriri@afgconsulting.com

LIBRE OPINION

(NDLR : Il y a quelques mois, le gouvernement du Québec décidait de restreindre l'usage du tabac dans plusieurs lieux, dont les taxis. L'auteur de la présente lettre fait part de son opinion à ce propos.)

La nouvelle loi sur le tabac touchant l'industrie du taxi est en vigueur depuis le 31 mai 2006. À mon sens, cette loi vise autant les chauffeurs que les clients.

En tant que chauffeur non fumeur, cette loi ne m'a jamais affecté. Par contre, j'avais hâte de la voir prendre effet puisque je perdais des clients en refusant les fumeurs avant le 31 mai 2006. (...) Après six mois d'application de la loi, la plupart des clients jettent ou éteignent leur cigarette avant d'embarquer dans un taxi.

Mais récemment – et surtout les soirs et les nuits au centre-ville de Montréal – il y a eu des clients qui, tout en tenant leur cigarette allumée ont refusé d'embarquer dans mon taxi sans leur cigarette. Le chauffeur de taxi derrière moi les a accepté et les a fait embarquer dans son véhicule. Je suis témoin ce genre de situation plusieurs fois par semaine. Le fait que le client n'a pas voulu embarquer dans mon taxi prouve qu'il est conscient qu'un autre chauffeur lui permettra de terminer sa cigarette dans le véhicule. Ce n'est pas juste ni acceptable pour plusieurs raisons et j'en cite deux.

La première est que le chauffeur de taxi doit montrer le bon exemple dans la société en respectant les lois, sachant à l'avance que la

décision d'interdire au client de fumer à bord est dans ses mains (du chauffeur). C'est-à-dire que le chauffeur est supposé de respecter la loi lui-même qu'il soit fumeur ou pas.

La deuxième raison est qu'en laissant le client fumer à bord, le chauffeur encourage ce client à ne pas respecter la loi. La plupart des chauffeurs de taxi de l'agglomération A-11 détiennent des permis de travail de type *Taxi ambassadeurs* ce qui signifie qu'ils doivent bien connaître les attraits touristiques, hôtels,

etc. Personnellement je pense que nous sommes également des 'ambassadeurs' des lois en les respectant nous aussi.

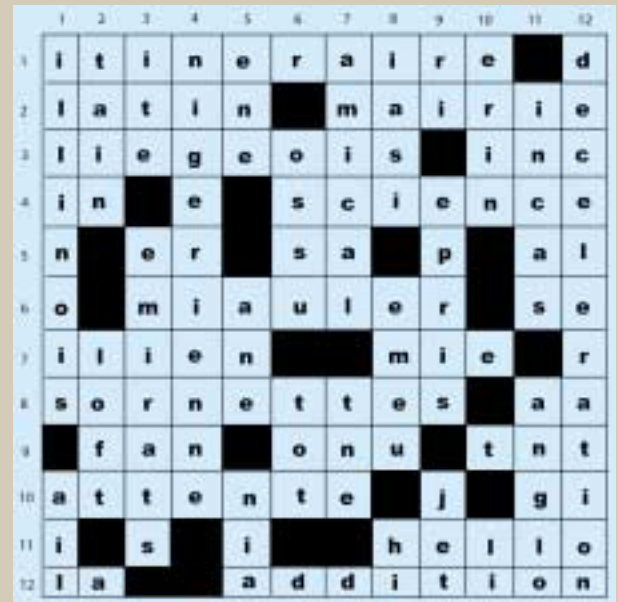
En terminant, je rencontre souvent des chauffeurs qui stationnent leur véhicule et débarquent pour une pause 'cigarette'. Un grand respect et appréciation à ces chauffeurs.

Georges Karam

Chauffeur de taxi au centre ville de Montréal

Les lettres d'opinion sont publiées gracieusement par le Bureau du taxi et du remorquage (BTR). Les commentaires qui y sont émis n'engagent que leur auteur et ne reflètent en rien la position du BTR.

SOLUTIONS DE LA PAGE 11



On a d'autres avenues que le financement de permis de taxi

- REFINANCEMENT**
 - Fonds de roulement
 - Mise de fonds pour l'achat de votre maison
 - Consolidation de dettes
- FINANCEMENT VÉHICULE-TAXI**
- UN SERVICE CLÉ EN MAIN**
- DES PARTENAIRES-TAXI**



L'avenue à emprunter

514 353-2757 / 1 866 227-2091

www.fintaxi.com
info@fintaxicom

À l'aéroport de Minneapolis

ON NE MÉLANGE PAS VIN ET TAXI!

L'article qui suit est traduit librement d'un article paru dans le quotidien Star Tribune, de Minneapolis, dans l'état du Minnesota (USA), sous la plume du journaliste John Reinan.

Près des trois-quarts des 900 chauffeurs de taxi de l'aéroport International de Minneapolis-St-Paul sont d'origine somalienne, plusieurs d'entre eux étant musulmans. Trois fois par jour, des clients se voient refuser l'accès à un taxi lorsque le chauffeur constate qu'ils transportent de l'alcool.

Lorsque l'agent de bord Eva Buzek est arrivé à Minneapolis, en provenance de Paris, pas moins de cinq chauffeurs de taxi ont refusé de la ramener à la maison prétextant qu'elle transportait deux bouteilles de vin dans ses bagages. Or, les cinq chauffeurs étaient des musulmans qui refusaient de boire et de transporter de l'alcool.

« Cette question commence à soulever des enjeux importants pour tout ce qui touche au service à la clientèle » déclare Patrick Hogan, porte-parole de la Metropolitan Airports Commission (MAC).

La solution? La MAC propose que les taxis arborent un lanternon de couleur distinctive indiquant s'ils refusent ou acceptent de faire monter des clients qui transportent de l'alcool. Le choix des couleurs n'a pas encore été déterminé mais les représentants de la MAC ont rencontré les représentants du Minnesota chapter of the Muslim American Society (MCMAS) pour discuter du projet.

La MAC est aux prises avec ce problème depuis plusieurs années. De son côté, l'imam Hassan Mohamud, vice-président du MCMAS, déclare que l'alcool est un sujet de préoccupation très sérieux pour les musulmans, ajoutant que le Coran interdit strictement l'achat, la vente la consommation et le transport de l'alcool.

Mais Ali Culed, l'un des chauffeurs musulmans de l'aéroport, affirme que les chauffeurs refusent seulement de transporter de l'alcool qui est visible dans les bagages et qu'ils n'ont pas l'intention de fouiller les bagages des voyageurs ni de leur poser des questions pour savoir ce qu'ils transportent.

« C'est une question de religion. Je ne peux pas forcer quiconque à changer de croyances, mais je ne les embarquerai pas. Je ne veux pas me sentir coupable. Je veux simplement être un citoyen ordinaire sans reproche » a-t-il conclu.

Mais Patrick Hogan signale que les chauffeurs vont plutôt jeter un coup d'œil pour repérer un sac provenant des boutiques hors-taxes avec des bouteilles ou autres indices laissant croire qu'il s'y trouve de l'alcool et diriger ces passagers vers des taxis qui acceptent le transport d'alcool.

Eva Buzek a affirmé que le chauffeur lui avait refusé le service après lui avoir demandé de faire attention avec l'un de ses bagages car celui-ci contenait de l'alcool. Rapidement, les chauffeurs situés derrière se sont passés le mot et quatre autres chauffeurs ont tour à tour refusé l'accès à leur véhicule à Mme Buzek. C'est finalement un répartiteur qui a pris Mme Buzek en charge et lui a trouvé un taxi conduit par un chauffeur acceptant l'alcool.

Polonaise d'origine, Mme Buzek estime que le traitement infligé par les chauffeurs musulmans contrevient aux valeurs américaines. « Je suis venue dans ce pays et je ne me suis jamais attendue à ce que quiconque s'ajuste à mes coutumes ou à ma culture. Je ne veux pas m'imposer aux autres. C'est pourquoi j'ai adopté les Etats-Unis, pour la liberté. Ce sera quoi après? Est-ce que je serai obligée de me couvrir la tête avec un voile? »

Hassan Mohamud réplique que cela ne se produira pas. « Le Coran dit qu'un chauffeur ne doit pas remettre en question les valeurs ou les croyances d'un autre individu. Ca n'a

général taximètre inc

- **Vente et réparation de taximètres**
- **Installation de taximètres et radios**
- **Fabrication de lanternons**

**Général Taximètre Inc.
est mandataire de la CTQ**

NOUVEAU

- **Taximètre Pulsar**
- **Système de caméra de sécurité pour taxi à partir de **36^{,65\$} par mois****
- **Plancher de vinyle (6 choix de couleurs)**
- **Installation de support pour vélo**
- **Installation d'attache-remorque**



**1258, Laurier Est
Montréal • Québec • H2J 1H1
Tél. : (514) 523-2681
Fax. : (514) 523-0113**

rien à voir avec la personne. C'est ce qu'elle transporte qui est en cause. »

Si d'autres litiges à caractère religieux survenaient, ils seraient évalués cas par cas assure Patrick Hogan. « On ne peut pas promettre que nous pourrions trouver un accommodement raisonnable pour chaque situation. Notre priorité demeure que le client puisse avoir accès à des services de taxi à l'aéroport » a-t-il conclu.

Taxi!



FIN TAXI
sec

L'avenue à emprunter pour...

le **financement**
ou **refinancement**
de votre **permis de taxi**

jusqu'à
150 000 \$
PARTOUT AU QUÉBEC*

Une solution
simple et
rapide

Chez FinTaxi,
c'est **VOUS**
qui êtes important!

FINTAXI, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
FINANCÉE PAR LE FONDUS DE SOLIDARITÉ FTQ

* CE MONTANT VARIE SELON LE TERRITOIRE ET PEUT CHANGER SANS PRÉAVIS

(514) 353-2757

1 866 227-2091

info@fintaxi.com

www.fintaxi.com

Vous êtes à 3 clics du PRIX LE PLUS BAS AU CANADA

Clic 1
Sélectionnez votre prix



Clic 2
Choisissez votre unité



Clic 3
Voyez les détails
de votre véhicule



**LE
PRIX**
LE PLUS BAS AU CANADA

MAINTENANT DEUX CENTRES DE TRANSACTION RAPIDE POUR VOUS SERVIR



WWW.MTLAUTOPRIX.COM
1-888-GROSSISTE / 514-593-9020

Les petites annonces

À VENDRE

Permis de taxi A-2 (Rive-sud) avec Buick Century 2002. 176 000 \$. Permis à Repentigny. Tél.: **(514) 262-2090**.

Permis de taxi A-11 Prix : 225 000 \$. Laurent Beaulieu. Tél.: **(450) 671-2368**

2 permis de taxi A-03 (Candiac-Laprairie) avec Chevrolet Malibu 2002. 130 000 \$. Amir. Tél.: **(514) 830-4944**

Permis A-11 avec Diamond. 230 000 \$. Guy. Tél.: **(514) 924-6328**

Permis A-11 avec Toyota Camry 2004. Tél.: **(514) 278-0454**

Permis A-11 avec Champlain. Voiture Ford Taurus 2001. Prix avec voiture: 220 000 \$. Prix sans voiture : 217 000 \$. Henri El Fakhr. Tél.: **(514) 898-0392**

Permis A-11 avec Toyota Camry 2004. Prix: 235 000 \$. Daoust. Tél.: **(514) 278-0454**

Actions de Hochelaga Taxi à vendre. Laurier Chayer. Tél.: **(514) 645-0745**

Permis A-11 avec Toyota Camry 2002. Jean. Tél.: **(514) 972-2191**

Permis A-11 avec Buick Century 2002. Prix: 230 000 \$. Hassan. Tél.: **(514) 825-8257** ou **(514) 342-8600**

À VENDRE

Permis A-05 avec ou sans voiture. 220 000 \$. Monsieur Cheridi. Tél.: **(450) 665-9055**

Permis A-11 avec voiture Buick Century 2004. J.C. Tél.: **(514) 886-5540**

RECHERCHÉ

Taxi 7 jours par semaine. Nasser. Tél.: **(514) 768-4853**

Cherche taxi à louer single ou shift. Charles Grégoire. Tél.: **(514) 497-2672**

Cherche taxi single ou shift de soir. Ali. Tél.: **(514) 685-9897** – Cell.: **(514) 943-9897**

Taxi single fins de semaine du samedi matin au lundi matin dans A-11. George. Tél.: **(450) 681-8632**

Cherche taxi à louer pour shift de jour ou de nuit dans A-11. Abdelahim Bachir. Cell.: **(514) 585-7349**

Cherche taxi à louer. Shift de jour/fin de semaine/ oir. Hassar. Tél.: **(514) 710-1606**

Cherche taxi shift de soir ou single. Marcel Marleau. Tél.: **583-0651** après 13 h.

Cherche taxi à louer de jour ou single. Tayeb. Tél (514) 807-6335

RECHERCHÉ

Voiture single. Mek-Abel. Tél.: **(514) 575-7331**

Cherche taxi à louer jour ou nuit ou single. Bouchaib. Tél.: **(514)m 710-1606**

Taxi à louer de jour ou de soir. Omar. Tél.: **(514) 387-9221** – Cell.: **561-7824**

Cherche taxi propre à louer. Zack. Tél.: **(514) 339-5689**

Cherche taxi à louer shift de jour ou single. Mohamed. Tél.: **(514) 567-7831**

Cherche taxi à louer shift de fin de semaine ou shift de jour (transport adapté) Noureddine. Tél.: **(514) 651-5206**

Voiture single A-11 Mohammed. Tél.: **(514) 651-8187**

Cherche chauffeur dans A-11 et à Dorval après le 22 février. Eddy. Tél.: **(514) 898-4686**

Taxi single. M. Rivet. Tél.: **(514) 325-5309** ou **(514) 570-3918**

Cherche Taxi single fantôme à louer. Sam. Tél.: **(514) 570-4783**

Cherche un chauffeur pour taxi fantôme de jour pour Toyota Camry 2001. Jean-François. Tél.: **(514) 234-0289**

Chauffeur cherche taxi single à louer fantôme ou n'importe quelle compagnie. Makhlof. Tél.: **(514) 254-9360** – Cell.: **(514) 571-6600**

Cherche un taxi mini van pour fin de semaine (shift de jour). Diamond ou Pontiac ou Coop. Mareche. Tél.: **(514) 927-6434**

Je cherche une voiture taxi A-11 single à louer. Tél.: **(514) 839-7131**. Badr.



Desjardins
Caisse populaire
Allard-Saint-Paul

2645 rue Allard
Montréal (Québec)
H4E 2L7

Arrondissement Sud-Ouest

FINANCEMENT TAXI

DEPUIS 30 ANS

C'est facile, informez-vous!

PROFITEZ DE NOS RISTOURNES ET OBTENEZ AINSI DES RABAIS

(514) 765-3577 poste 241

APRÈS UN VIF SUCCÈS DANS PLUSIEURS GRANDES CAPITALLES, MONTRÉAL AURA ENFIN SA VITRINE CULTURELLE

La Vitrine culturelle de Montréal, un projet attendu depuis longtemps par le milieu culturel montréalais, verra enfin le jour grâce à des contributions atteignant 1 095 000 \$ pour la mise sur pied de ce véritable carrefour d'information et de promotion de l'offre culturelle du Grand Montréal. Le principe est simple: faciliter l'écoulement de billets de spectacle invendus afin de permettre aux productions culturelles de maximiser leurs revenus et rendre accessible l'offre culturelle accessible d'un plus grand nombre de spectacles montréalais et touristiques.

Ce projet est appelé à jouer un rôle majeur dans le rayonnement de l'offre culturelle montréalaise. Unique et distinctive, la Vitrine culturelle de Montréal contribuera au dynamisme de la vie culturelle dans la grande région métropolitaine en favorisant l'accessibilité aux nombreux lieux de diffusion culturels, en partenariat avec le milieu. De plus, une billetterie de dernière minute, inspirée de ce qui se fait déjà à New York, Boston et Toronto, viendra compléter le projet.

Cette idée de Vitrine culturelle chemine depuis plusieurs années à Montréal. Toutefois, grâce aux développements technologiques, au soutien de la communauté culturelle et touristique ainsi qu'à la concrétisation du Quartier des Spectacles, le projet est désormais sur sa lancée et deviendra une réalité dès l'été 2007 à Montréal.

« Montréal jouit déjà d'une offre culturelle exceptionnelle, explique Mme Lorraine Pintal. Toutefois, les billets invendus sur le plan des arts de la scène représentent environ le quart de l'ensemble des billets, ce qui équivalait à un manque à gagner de 50 millions de dollars en 2004. La Vitrine culturelle contribuera à réduire cette proportion tout en haussant la visibilité des activités et des représentations dans le Grand Montréal. »

Le président-directeur général de Tourisme Montréal, Charles Lapointe, se joint à l'ensemble des partenaires de la Vitrine culturelle de Montréal pour saluer la création de ce projet novateur. Tourisme Montréal, qui a piloté depuis 1998 la réflexion autour de ce concept, est heureux de contribuer financièrement à la mise sur pied de la Vitrine culturelle.

« La richesse culturelle de Montréal est indéniable et notre réputation a depuis longtemps traversé les frontières du pays. Notre ville recèle aussi de trésors insoupçonnés que nous souhaitons faire connaître à une clientèle touristique en quête d'émotions et de saveurs culturelles typiquement montréalaise. Nous croyons depuis longtemps que la région métropolitaine doit disposer d'une vitrine culturelle dynamique et efficace pour promouvoir l'offre culturelle métropolitaine, a déclaré Charles Lapointe. La nouvelle Vitrine culturelle contribuera également à renforcer le positionnement du Quartier des Spectacles et ainsi devenir une véritable locomotive culturelle de la grande région de Montréal. »

Pour débiter ses activités, la Vitrine culturelle dispose à ce jour de contributions de 1 095 000 \$, dont 790 000 \$ proviennent du gouvernement du Québec (ministère de la Culture et des Communications et ministère des Affaires municipales et des Régions), 180 000 \$ de Tourisme Montréal et 125 000 \$ de la Ville de Montréal. Des contributions provenant du secteur privé viendront s'ajouter à ces investissements.

À propos de la Vitrine culturelle de Montréal

La Vitrine culturelle de Montréal est un organisme sans but lucratif administré par un conseil composé de membres représentant les divers secteurs d'activités et d'intérêt du milieu culturel du Grand Montréal. La Vitrine culturelle de Montréal aura pour mission d'offrir, dans un même lieu, un espace présentant la diversité de l'offre culturelle du Grand Montréal ainsi qu'un guichet central d'information et de vente de billets (à tarif réduit et régulier) et ce, afin de soutenir et promouvoir les différentes activités et représentations du milieu culturel montréalais auprès des clientèles touristiques et locales.



Rédaction
Richard Leblanc
Bureau du taxi et du remorquage
Ville de Montréal

Production graphique
Cécile Dion

Impression
Le groupe SISCA

Taxi Le Journal est publié par le
Bureau du taxi et du remorquage
Ville de Montréal
4949, rue Molson
Montréal (Québec)
H1Y 3H6

Tél. : (514) 280-6600
Fax : (514) 280-6596

Taxi Le Journal est imprimé à
5000 exemplaires, 4 fois l'an,
et distribué gratuitement aux
chauffeurs de taxi de l'île de
Montréal.

ISSN 1480-6193

OBTENEZ DU CAPITAL EN FINANÇANT VOTRE PERMIS DE TAXI.

JEAN-PAUL, 52 ANS,
DÉTENTEUR D'UN
PERMIS DE TAXI,
RECHERCHE 2° PERMIS DE TAXI
POUR LE FAIRE FRUCTIFIER.

514.382.6096

Si vous êtes propriétaire d'un **permis de taxi**, vous aussi, tout comme Jean-Paul, pourriez profiter de taux exceptionnels pour obtenir le capital nécessaire pour financer le projet qui vous tient à coeur. Parlez-en tout simplement à votre conseiller de la Caisse Desjardins Cité-du-Nord de Montréal ou consultez notre site web: www.citedunord.com

514.382.6096

 **Desjardins**
Caisse Cité-du-Nord
de Montréal

HEUREUSEMENT À MONTRÉAL

NOS TAXI NE SONT PAS TOUS PAREILS!



Au meilleur prix!



8595\$

Au meilleur prix!



11995\$

Au meilleur prix!



15350\$

Au meilleur prix!



16950\$

Au meilleur prix!



23950\$

Au meilleur prix!



12990\$

Au meilleur prix!



15995\$

Au meilleur prix!



11790\$

+300\$ à tous les prix de vente. Illustration à titre de référence.

Votre offre exclusive:

PROPRIÉTAIRES, CHAUFFEURS, RÉPARTITEURS

- 200\$ de rabais à l'achat d'un véhicule
- et jusqu'à 2 inspections réglementaires (valeur 170\$) * détails en succursale

Pour profiter de ces offres, il faut obligatoirement, prendre rendez-vous avec Michel Poulin: 450-472-7272 poste 149



ENCAN DIRECT
H GREGOIRE

SATISFACTION GARANTIE ou pour **30** jours... échange permis! (conditions en succursale)

Ouvert tous les jours!

1-888-222-3133
www.hgregoire.com

POSTES CANADA
CANADA POST
Port payé Postage paid
Poste-publications Publications Mail
40845010